

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE WOLUWE-
SAINT-LAMBERT**
Madame Nadine SONCK
Architecte principale
Avenue Paul Hymans, 2
B-1200 BRUXELLES

V/Réf : 18166
N/Réf. : AVL/KD/WSL-2.92/s.542
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Madame,

OBJET : WOLUWE-SAINT-LAMBERT. Rue Vervloesem, 148-150.
Construction d'un immeuble de logements – demande de permis modificatif portant sur
l'extension du projet vers l'est.
(Correspondant : M. A. Tusei)

En réponse à votre lettre du 29 août 2013, sous référence, réceptionnée le 30 août, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 11 septembre 2013.

La demande prévoit la démolition de remises et l'abattage de plusieurs arbres pour la construction d'un immeuble de logements, qui serait composé de deux ailes perpendiculaires épousant l'angle formé par la rue Vervloesem et l'avenue des Iles d'Or. Il serait compris dans la zone de protection de la ferme Ter Cauwerschueren, située à l'arrière de la parcelle (155, chaussée de Roodebeek). Ce dossier fait suite aux deux demandes précédentes portant sur un projet plus réduit, limité à la réalisation d'une seule aile donnant vers la rue Vervloesem.

A l'examen des plans, il s'avère que le projet amendé offre une solution adéquate au problème du pignon aveugle qui – dans les moutures précédentes du projet – donnait vers l'avenue des Iles d'Or et dont l'impact sur le voisinage était très négatif. Cette nouvelle version constitue donc une amélioration significative du projet, dont la réalisation aurait peu d'impact sur le bien classé situé à proximité. Par conséquent, il constitue un enjeu urbanistique plutôt que patrimonial.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, les remarques complémentaires éventuelles et les recommandations qu'appelle cette demande, notamment sur l'intégration paysagère du complexe.

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

c.c. : - A.A.T.L. – D.M.S. : Mme I. Leroy (par mail Mmes I. Leroy, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, MM. Th. Wauters, Ph. Piéreuse, H. Lelièvre).
- A.A.T.L. – D.U. : Mme F. Vanderbecq.